

**Participation du public aux décisions des
autorités de l'Etat ayant
une incidence sur l'environnement**

Note de présentation

Courriel : contact@comite-peches-normandie.fr

Note de présentation relative au projet de la DELIBERATION n°2024/E-CSJ-OCL- Fixant les conditions d'exploitation de la COQUILLE St JACQUES (Pecten maximus) sur le gisement OUEST COTENTIN LARGE

En application de l'article 7 de la Charte de l'environnement et de l'article L 123-19-1 du code de l'environnement, les projets émanant du CRPMEM de Normandie doivent être soumis à la consultation du public pendant 21 jours.

Contexte :

Cette délibération reprend les conditions de pêche existantes pour la zone concernée. Une modification :

- Compte tenu de l'arrêté ministériel du 20 décembre 2023 indiquant qu'à partir du 1^{er} janvier 2024 la fréquence d'émission de la VMS repasse à l'heure dans le golfe normano-breton pour les détenteurs d'une licence délivrée par Jersey, la délibération régionale est modifiée en conséquence.

Objectif :

Définir les modalités techniques conditionnant la pêche de la coquille Saint-Jacques sur le gisement Ouest Cotentin Large dans l'objectif d'assurer une gestion durable de la ressource halieutique et de l'effort de pêche.

Le projet est consultable :

- Par voie électronique à l'adresse suivant : contact@comite-peches-normandie.fr
- Sur place en version imprimée par demande auprès des services du CRPMEM de Normandie.

Les observations du public doivent être envoyées à l'adresse courriel suivante :

contact@comite-peches-normandie.fr

La consultation est ouverte du 14 février 2024 pour une période de 25 jours ou 21 jours en l'absence d'observation.